



DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNE D'ARGILLIERS
D040-2022

Nombre de conseillers

- en exercice : 11
- présents : 9
- votants : 10
- absents : 2

Date de convocation :

20 octobre 2022

Date d'affichage :

20 octobre 2022

Séance du 25 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq octobre à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent BOUCARUT, Maire.

Etaient présents : M. Rémy CLENET, Mme Christine CROUZIER, Mme Solveig De CORNEILLAN, M. Laurent DUBOIS, Mme Martine FERNANDES, Mme Danielle LEUDIERE, Mme Sidonie REYNIER, M. Jean-Philippe VALENTIN,

Absents excusés : M. Christian BONNET ; M. Didier VERSTRAETE, procuration donnée à M. Laurent BOUCARUT ;

Secrétaire : Mme Martine FERNANDES,

Objet : SECURISATION DES ARCHIVES DE LA COMMUNE D'ARGILLIERS – RISQUE INCENDIE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour la sécurisation des archives de la commune contre le risque incendie, suite aux recommandations prescrites par les Archives Départementales du Gard lors de l'inspection réglementaire du 12 mai 2022.

Ce projet s'élève à 3 960,00 € HT soit 4 752,00 € TTC.

DESCRIPTIF DU PROJET

Il s'agit d'installer des extincteurs à eau sans additif, des alarmes avec report et détecteurs de fumée ainsi que d'une centrale, dans le local archives du rez-de-chaussée et le local archives du 1^{er} étage de la mairie,

PLAN DE FINANCEMENT

	MONTANT HT	
Autofinancement	1 980,00 €	50 %
Conseil Départemental	1 980,00 €	50 %
TOTAL	3 960,00 €	100 %

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU GARD



MAIRIE D'ARGILLIERS

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Affiché le

ID : 030-213000136-20221025-D040_2022-DE

07/10/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARGILLIERS
D040-2022

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1. **APPROUVE** le projet dont le montant s'élève à **3 960,00 € HT** soit **4 752,00€ TTC**, pour la sécurisation des archives de la commune contre le risque incendie,
2. **CHARGE** Monsieur le Maire d'adresser une demande de subvention au Conseil Départemental du Gard pour l'année 2022, accompagnée des pièces nécessaires,
3. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les différentes demandes d'inscriptions et d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Maire,

Laurent BOUCARUT

